

# COMMUNE D'URUFFE

## INFORMATIONS MUNICIPALES



## SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL :

COMPTES-RENDUS DES  
DÉLIBÉRATIONS :

SÉANCES DU

13 Décembre 2013  
24 Janvier 2014  
14 Février 2014  
25 Février 2014

N'hésitez pas à consulter notre site internet : [www.uruffe.fr](http://www.uruffe.fr)

OUVERTURES DU SECRÉTARIAT :

LUNDI DE 17H A 19H – MARDI DE 17H A 19H – JEUDI DE 10H A 11H – JEUDI DE 17H A 19H

Tél : 03-83-25-41-60

Mail : [mairie@uruffe.fr](mailto:mairie@uruffe.fr)

Site : [www.uruffe.fr](http://www.uruffe.fr)

• L'an deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 13 Décembre à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 02/12/2013.

ORDRE DU JOUR :

- PLAN LOCAL D'URBANISME
- EPCI
- ÉCOLES
- BOIS
- EAU
- DIVERS

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. GAILLARD Éric,
- Mme GUILLOT Annette

Invitée : Mme DELCROIX Janine.

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au début de la séance, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la présence de Mme DELCROIX Janine, invitée pour l'hommage à rendre à notre compagnon Jean-Claude, brutalement décédé.

À la place de feu notre Adjoint, l'écharpe à glands d'argent sur son siège symbolise son rang dans l'Assemblée ; sur la table, une photo de son action pour la Commune lors de la venue de M. VINCHELIN, vice-président du Conseil Général responsable du SDIS en visite auprès des Pompiers de la Commune en attente de leur nouveau local.

Cette présence posthume de Jean-Claude a interpellé chacun des conseillers en son for intérieur et tout au cours des débats,

sa truculence ne nous a pas abandonnée...

Puis, à la fin de cette dernière séance de l'année, quand l'Assemblée décide de fêter autour d'un verre de l'amitié la fin d'un cycle de gestion, une nouvelle photo de Jean-Claude, le verre à la main, est dévoilée à sa place.

Les rires fusent, les bons mots, Jean-

Claude est encore et toujours là...

Nous levons un verre qui n'est pas de Sancerre, nous goutons quelques friandises, nos libations vont à notre ami...

COMPTABILITÉ :

1- Lettre à Mme la Perceptrice :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre envoyée à Mme WOLSKI, perceptrice de Colombey-les-Belles suite à un courrier de réprimande reçu en Mairie, ainsi qu'en réponse à de nombreuses doléances des habitants concernant l'accueil qu'ils reçoivent en Perception, notamment lorsqu'ils effectuent le paiement des concessions du cimetière communal.

Le courrier envoyé en Perception par la Mairie reprend donc tous ces griefs et rappelle aux fonctionnaires payés par nos impôts, qu'ils n'ont pas seulement le rôle d'applicateurs des règles édictées par l'État, mais également celui plus humain de faire leur travail avec respect des publics qu'ils accueillent.

2- Indemnité de Conseils :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, Décide :

- de demander le concours de Madame WOLSKI Peggy, Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

- sur l'acceptation de Madame WOLSKI Peggy, Receveur Municipal, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme WOLSKI Peggy, receveur municipal.

### PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil prend connaissance du plan de zonage effectué lors des réunions précédentes en commission Plan Local d'Urbanisme.

Une prochaine réunion spécifique à ce sujet sera organisée pour affiner les différents zonages établis sur les plans fournis par le cabinet CDHU.

### EAU :

#### 1- Analyse d'eau :

Le conseil prend connaissance de la dernière analyse d'eau comportant une légère pollution mais sans risque sanitaire.

#### 2- Taxes de l'Agence de l'eau :

Pour 2014, les taxes de l'Agence de l'eau s'élèveront à :

- 0,359 € par m3 pour la taxe pollution (2013 : 0,356)

- 0,274 € par m3 pour la taxe modernisation des réseaux (inchangé)

#### 3- Prix de l'eau :

Le Conseil suit le calcul d'amortissement des travaux d'amélioration du réseau d'eau (conduites en plomb et compteurs) effectué l'an passé et porte ainsi le prix de l'eau dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 comme suit :

• eau potable consommée :  
jusqu'à 1.000 m3 : 1,74 € le m3 (2013 : 1,58 €)  
au delà de 1.000 m3 : (inchangé) 0,331 € le m3

• assainissement :  
jusqu'à 1.000 m3 : (inchangé)

0,30 € le m3

au delà de 1.000 m3 : (inchangé) 0,040 € le m3

### BOIS :

#### 1- Coupes 2014 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme de marquage des coupes au titre de l'année 2014.

Les coupes portent sur les parcelles 16, 25, 26, 30 et 34.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2014 :

- Vente des futaies de la coupe façonnée, parcelles 16, 25, 26, 30 et 34.

- Cession de bois de chauffage, parcelles : 16, 25, 26, 30 et 34.

Le marquage aura lieu en janvier, ce qui rend tardive l'exploitation possible par les cessionnaires. Le Conseil sera plus vigilant l'an prochain et imposera à l'ONF un planning de marquage favorable à la Commune, pénalisée dans ce domaine depuis plusieurs années.

#### 2- Recettes menus produits 2013 :

Les recettes de menus produits en 2013 sont d'un montant de 5800 €.

#### 3- Menus produits :

L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des menus produits pour l'année 2014.

Il restent ainsi de 5,25 € H.T. le stère.

### ÉCOLES :

#### 1- Modification des statuts :

Suite à la transformation du Syndicat Intercommunal en Syndicat Mixte, le conseil municipal accepte :

-  
-

- la modification des statuts, notamment le retrait de la compétence « transport scolaire »,
- la modification du périmètre du syndicat consistant au retrait au 01/01/2014 de 5 communes n'appartenant pas au périmètre de la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulousain : Saulxerotte, Autreville, Harmonville, Punerot et Ruppes sans contrepartie financière.

## 2- Compte-rendu du SIEPCS :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu du Syndicat Mixte d'Enseignement du 1<sup>er</sup> Cycle du 2 septembre 2013.

## 3- Rythmes scolaires :

Lors des dernières réunions avec les communes de Vannes-le-Châtel et Gibeauville, il avait été décidé de fixer les horaires des nouveaux rythmes scolaires conjointement avant le 20 décembre.

À ce jour, ces horaires ne sont pas officiellement définis, pas plus que n'est réglée la situation de la scolarisation des enfants d'Uruffe et Gibeauville vers la Meuse.

## 4- Transports scolaires :

- La décision du Conseil Général de supprimer le financement des transports méridiens à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 est reporté à la rentrée scolaire 2014 pour ce qui concerne la participation financière de la Commune mais l'Assemblée Départementale souhaite que la Commune prenne une position de principe avant le 31/12/2013, cette décision pouvant être révoquée par la Commune jusqu'au 15/06/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Conseil Général de prendre en charge progressivement le coût du transport méridien à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

L'Assemblée autorise le Maire à signer les actes utiles à ce dossier.

- Suite à notre demande de financement du transport vers Rigny par le Conseil général, ce dernier doit refaire une étude. À ce jour la réponse qui devait nous être faite

officiellement pour fin novembre n'est toujours pas parvenue en Mairie.

Le Conseil trouve un peu bizarre cette tergiversation...

## 5- Visite de l'Église :

Le Maire informe le conseil du projet de visite de l'Église des enfants lors de la mise en place du nichoir à chouettes par l'association LOANA dans le clocher. Cette action permettra de faire découvrir le patrimoine communal aux enfants ainsi qu'aux parents intéressés par ce projet mis en place avec les institutrices.

## EPCI :

### 1- Com'Élu :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Com'Élu, une lettre d'information aux élus de la Communauté de Communes.

### 2- SIADD :

Le Conseil Municipal prend connaissance du diagnostic du Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable (SIADD). L'Assemblée souligne le bon travail très précis et pédagogique établi par les techniciens de la Commission M. Personeni et Melle MAROLLE, auteurs du document.

### 3- Orphelinat :

Suite à notre demande, l'EPCI a fourni le dossier technique du projet effectué par leurs services.

Le projet d'un habitat multigénérationnel était très intéressant mais son coût a fait reculer l'EPCI sur cet investissement compris entre 1 000 000 € et 1 200 000 €, le bâtiment est actuellement mis en vente à 125 000 €.

**TRAVAUX :**1- Cimetière :

Suite à la visite de M. RISSO en

novembre, les travaux prévus vont être entrepris dès que possible. Seront entrepris en premier lieu, la réalisation de l'ossuaire et du caveau d'attente.

3- Abri forestier :

La toiture de l'abri forestier doit être réparée, les anciennes plaques seront remplacées par des tôles isolées qui ont été commandées. L'opération sera réalisée par les chasseurs, seule la matière d'œuvre (l'achat des toles pour 3900 €) est à la charge de la Commune. L'ensemble des utilisateurs de cet abri forestier pourra ainsi bénéficier d'un confort accru pour leurs agapes en forêts.

4- École et Mairie :

L'entreprise Laurent portes et fenêtres de Sorcy a été contactée pour faire un devis sur plusieurs travaux d'entretien à réaliser dans les bâtiments communaux.

## • École :

- porte sortie côté cour première salle
- serrure de sécurité sur porte sortie WC

## • Mairie :

- panneau pavés de verre à changer

## • Café :

- serrure de sécurité sur la porte de sortie

Le devis sera étudié en Conseil Municipal dès sa réception.

5- Travaux 2014 :

## • Travaux à prévoir :

- Toiture école/mairie
- Toiture Église
- Paratonnerre

## • Travaux à reconduire et à terminer :

- Remplacement des conduites en plomb et compteurs d'eau extérieurs

- Cimetière
- Plan local d'Urbanisme
- Protection de la Source

**ÉLECTIONS MUNICIPALES :****Quelques informations :**

• Date des élections : les dimanches 23 et 30 mars 2014.

• Déclaration de candidature obligatoire : il existe désormais une obligation de déclaration de candidature dans les communes de moins de 1000 habitants. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Pour le premier tour, les déclarations de candidatures sont déposées en Préfecture en février 2014 et jusqu'au 6 mars 2014.

• Le retrait de candidature n'est pas possible au-delà de la période de dépôt de la déclaration de candidature. Il n'est par ailleurs pas possible de se retirer entre deux tours de scrutin.

• Un candidat élu peut alors ne pas siéger lors des premières séances de l'Assemblée et déposer sa démission en Mairie auprès du nouveau Maire.

**SUBVENTIONS :**

L'Assemblée prend connaissance du versement de la dotation de solidarité pour un montant de 3500 € sur les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Général.

**DIVERS :**

• Remerciements chaleureux des jeunes mariés Melle MOUROT Coralie et M. TOUSSAINT Julien pour leur mariage du 14 septembre 2013.

• Remerciement de la famille DELCROIX à la municipalité, au conseil municipal, aux employés communaux et aux sapeurs pompiers pour leur témoignages de soutiens lors du décès de notre adjoint et ami Jean-Claude DELCROIX.

- Remerciements au téléphone de M. BIRKEL Antoine et par son courrier de la famille BIRKEL pour le décès de Mme BIRKEL Claire.
- Remerciements de M. VARNIER Gilles pour le témoignage de la Commune lors décès de sa maman.
- Le conseil Municipal est informé :
  - du montant du contingent incendie (SDIS 54) de 6674 € pour l'année 2014.
  - de la lettre des jeunes agriculteurs qui souhaitent que les friches soient utilisées par les agriculteurs. Le Maire pose la question si la couverture de ses panneaux solaires est conforme à la déontologie des jeunes agriculteurs ?
  - de l'ouverture d'un nouveau Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) à Blénod lès Toul à partir de janvier 2014.
  - du CDrom reçu par la Préfecture concernant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de Meurthe et Moselle.
- Suite à la demande de M. ANTOINE Michel pour obtenir une numérotation de l'adresse postale du GAEC de la Deuille ; le conseil décide d'attribuer à cette exploitation le numéro 22 rue de la Deuille.
- M. SIMONIN Stanislas évoque le fait que certains chemins, en particulier Voie de Bulligny et Voie Vinot, s'abiment au milieu de la route et propose de faire intervenir la garantie décennale. M. le Maire rappelle que la garantie sur la voirie n'est que d'une année, la garantie décennale ne peut donc être utilisée mais l'entreprise sera réinterpellée pour réparer ces chemins avec une demande de remise financière sur ces travaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25 mn.

• L'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 24 Janvier à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 20/01/2014.

ORDRE DU JOUR :

- Écoles
- Plan Local d'Urbanisme
- Élections

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés:

- Mme ELVINGER Annette,
- M. GAILLARD Éric,

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ÉCOLES :

1- Rythmes scolaires :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Mr HAYOT, Inspecteur Départemental, demandant les horaires à appliquer à la rentrée scolaire 2014 en fonction des nouveaux rythmes scolaires.

Aucune disposition n'a été prise par les communes de Vannes-le-Châtel, Uruffe et Gibeauveix, depuis la réunion du 08 novembre 2013 à Vannes-le-Châtel avec l'IDEN, les parents d'élèves et les élus. Le Conseil arrête donc les horaires aux préceptes retenus par les participants, à savoir :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h45
- mercredi matin : 8h30 – 11h30.

2- Transports scolaires :

M. le Maire informe le conseil qu'aucune réponse n'est parvenue en Mairie au sujet du financement du transport scolaire vers la Meuse par le Conseil Général et cela malgré l'engagement du Président du Conseil Général à nous informer pour la fin novembre 2013.

L'Assemblée est fortement désappointée par cette négligence qu'elle trouve pour le moins impolie. Le désintéressement de la part des différents partenaires institutionnels de ce dossier fait évoquer aux élus une possible cabale dirigée vers la commune.

M. LÉONARD Étienne propose, pour bousculer la nonchalance patente et incompréhensible de traitement de la demande de la Commune d'Uruffe, de saisir le Conseiller Général du secteur afin qu'il vienne expliquer à l'Assemblée les rouages du mécanisme sophistiqué de l'Assemblée Départementale.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche et mandate le Maire pour prendre rendez-vous auprès des services compétents au Conseil Général.

Suite à ce rendez-vous, une réponse officielle et définitive sera apportée aux différentes administrations qui attendent et surtout à la Communauté de Communes du Val des Couleurs.

**PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, détermine le plan de zonage le plus rationnel de la partie urbaine de la Commune.

Cette proposition sera transférée au CDHU pour être intégrée à la réflexion du Plan Local d'Urbanisme en cours.

Le plan proposé est consultable en Mairie.

**ÉLECTIONS :**

• M. le Maire informe le Conseil Municipal des informations reçues par la Sous-Préfecture et rappelle à l'Assemblée qu'un dossier est à établir pour l'inscription officielle de candidature.

• Comme pour les précédentes élections, le Conseil Municipal décide de mettre à

disposition des candidats le matériel de duplication (photocopieuse) en conformité du respect du travail du secrétariat de Mairie.

Les frais occasionnés pour cette élection sont à la charge entière du candidat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 25 mn.

**• L'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 14 Février à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 07/02/2014.**

**ORDRE DU JOUR :**

- Écoles
- Plan Local d'Urbanisme
- Élections

**Étaient présents :** Tous les conseillers, sauf excusés:

- Mme ELVINGER Annette,
- Mr GAILLARD Éric,

**Invités :**

- Mme DELCROIX Janine
- Mr ANTOINE Alexis

**Invités absents et excusés :**

- Mr BRAND Aimé
- Mme OLRÉ Audrey
- Melle FAYS Céline

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**COMPTABILITÉ :****Situation de compte :**

À la date du 14/02/2014, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 131.002,08 €.

**ÉCOLES :**1- Rythmes scolaires :

Le Conseil Municipal prend acte du courrier de la Rectrice de l'Éducation Nationale donnant un avis favorable aux nouveaux horaires applicables à l'école primaire d'Uruffe à la rentrée scolaire 2014, décision en conformité avec la réforme des rythmes scolaires décidés en Conseil Municipal du 24 janvier 2013.

2- Transports scolaires :

M. le Maire informe l'Assemblée que le compte-rendu du dernier conseil municipal vient d'être transmis personnellement à Mr DINET, dans l'espoir d'une information plus complète de la part du Conseiller Général du secteur.

Est également abordée la réponse du Conseil Général signée par le Président Mr Dinet concernant le transport vers Rigny-la-Salle.

L'Assemblée s'offusque des termes du courrier, rappelant d'abord la qualité nécessaire à apporter à l'enseignement de nos enfants comme si la municipalité inculte dans ce domaine collectif, ignorait totalement ce qui est utile à nos élèves pour leur confort pédagogique. La définition de ce précepte en début de courrier semble être évoqué uniquement pour instruire nos intellects limités.

Ensuite, un paragraphe quasiment insultant qui nous transforme en immondes profiteurs, seulement soucieux de ne pas dépenser pour satisfaire malgré tout à très bon compte, sur le dos de la Meuse pour la scolarité, et du Conseil Général de Meurthe et Moselle pour les transports, une scolarité convenable et moderne pour nos élèves...

À cette affirmation totalement fautive, voire calomnieuse, l'Assemblée communale demande à notre Conseiller Général, Mr Dinet, qu'il s'adresse à l'ancien Maire de Vannes-le-Châtel, Mr Dinet, afin qu'il informe le Président du Conseil Général Mr Dinet, combien, en ce qui concerne la participation de la Commune d'Uruffe à la Maternelle de Vannes-le-Châtel, a été sans faille tant sur le point de la convivialité avec

le départ de Saulxures-lès-Vannes et de Mont l'Étroit vers Barisey-au-Plain, que sur le point financier, la Commune d'Uruffe supportant sans critique ni tergiversation les montants financiers de ces départs, ajoutant même, sans obligation pourtant de sa part, la participation financière aux intérêts d'emprunts faits pour moderniser la Maternelle, par la Commune de Vannes-le-Châtel, démarche purement volontaire et altruiste qu'il serait bon de ne pas oublier et mépriser si vite !

Enfin, le tableau établi en fin de courrier et « dyscohérent » et ne répond nullement à notre interrogation puisqu'il fait des réponses à des questions qui ne sont pas posées.

Bel exemple de syllogisme politique menant aisément au sophisme.

Le Conseil est fort surpris par ce tableau qui pénalise la Commune au point de l'obliger à payer un transport scolaire obligatoire pour le département que nulle autre commune ne paie, et se pose la question de la discrimination et de la légalité dans cette affaire...

Le paragraphe dans lequel le Conseil Général se justifie de ne pas prendre en charge le transport des enfants d'Uruffe vers la Meuse sous prétexte de gratuité fonctionnelle pour la Commune d'Uruffe nous apparaît donc pour le moins exagéré, et sans doute sans commune mesure ni avec la réalité ni avec la demande qui a été faite depuis bien longtemps...

L'Assemblée époustouflée par la situation ne peut donc que réitérer son terme de cabale évoqué en précédent conseil et juger que le traitement de la situation scolaire sur notre secteur a subi un attentisme, une inaction tels que la décision du Conseil en soit rendue impossible. Tout cela en regard d'un projet de création d'une structure de regroupement sur le secteur, qui, malgré son irréalisme financier impossible à assumer par les Communes, n'offre actuellement aucune solution pragmatique et vient de plomber l'orientation de la scolarité d'Uruffe vers la Meuse... et ce de la manière la plus inélégante qui soit...

L'Assemblée se réunira le 25 Février 2014 à 20h30 en Mairie, après que les Conseils d'Écoles de maternelle et de primaire soient passés pour entériner définitivement sa décision sur le sujet.

### 3- Conseils d'écoles :

- Le conseil d'école maternelle aura lieu le lundi 17 février 2014 à 20h00 à l'école maternelle de Vannes-le-Châtel.

- Le conseil d'école primaire aura lieu le vendredi 21 février 2014 à 17h00 à l'école primaire d'Uruffe.

## **BOIS ET FORÊT :**

### PROGRAMME DE TRAVAUX 2014

Mr le Maire présente le programme d'actions 2014, préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier

communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte le programme de travaux 2014, à savoir :

#### Travaux sylvicoles :

Dégagement manuel ciblé des régénérations naturelles : parcelles 24-25, ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur : parcelles 26 et 27, pour un total de 14.621,67 € HT.

- Autorise le Maire à signer le programme d'actions pour 2014

- S'engage à prévoir les crédits nécessaires à cette dépense au Budget Primitif 2014.

## **TRAVAUX :**

### 1- Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine réunion prévue le mardi 4 Mars 2014 de 9h30 à 12h00.

### 2- Toiture Église et Mairie :

Le Conseil Municipal prend

connaissance du devis de la société SEMMA pour effectuer une consultation auprès d'entreprise pour la rénovation des toitures de l'Église et de la Mairie et de l'École.

Ce devis s'élève à 2400 € H.T.

L'Assemblée accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour inscrire cette dépense au Budget Primitif 2014 et engager la dépense.

### 3- Expertise des bâtiments communaux :

Une expertise des bâtiments communaux doit être réalisée afin de mettre à jour la base d'estimation du patrimoine communal.

Cette expertise permettra de lancer une consultation auprès de différentes assurances afin de répondre au mieux aux besoins communaux.

### 4- Station de pompage :

Un devis a été demandé à l'entreprise Thieulin, télégestionnaire de la station de pompage pour changer le module Télétel (minitel) fermé à partir de l'année 2012 par un module E-Message permettant de nous alerter via SMS lorsque la station de pompage est en défaut.

La mise en conformité minimale de l'actuel automate s'élève à 960 € H.T. sans garantie de durée, le mécanisme en place ayant déjà 12 ans de fonctionnement peut brutalement lâcher et toute réparation obligerait au remplacement, les pièces de rechange n'existant plus.

Le coût à envisager pour procéder au remplacement total de l'automate qui garantirait ainsi un fonctionnement stable d'environ 10 années s'élève à 2880 € H.T. auquel il faut ajouter 480 € de l'intervention de l'entreprise Casalys pour paramétrer et contrôler le fonctionnement des appels et des index de comptage.

Le Conseil préfère s'assurer d'un fonctionnement pérenne du système et accepte les devis de cette solution sécurisante et donne pouvoir au Maire pour gérer ce dossier.

5- Pavés de verre :

Le Conseil Municipal est informé du devis de l'entreprise Bâti Fenêtres d'un montant de 1198,26 € H.T concernant le remplacement des pavés de verres, abîmés et devenus dangereux.

Le Conseil Municipal décide l'équipement d'un bâti fixe de fenêtres dans le couloir de la Mairie reliant les bureaux à la salle de réunion.

Pouvoir est donné au Maire pour gérer ce dossier en engager les dépenses.

**SCOT SUD 54 :**

Le Conseil Municipal est informé que le SCOT a été approuvé en décembre dernier.

Les Plans Locaux d'Urbanisme, les Plans d'Occupation des Sols et les cartes communales doivent être mis en compatibilité avec le SCOT.

La Commune d'Uruffe étant en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, les nouvelles dispositions du SCOT seront intégrées dans ce dernier.

**SUBVENTIONS :**

- Le Conseil Municipal accepte la demande de subvention de l'école primaire d'Uruffe/Gibeaux concernant le spectacle de cirque du 20 décembre 2013 d'un montant de 220 €.

- L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- Radio Déclic
- AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)
- Carrefour des Communes pour une aide aux villes du département du Var ravagées par les inondations.

**INFORMATIONS COMMUNALES :**

- L'Assemblée prend connaissance :
  - des remerciements de Mr et Mme KIRSCHSTETTER Marcel et Francine pour le repas des Anciens et le colis de fin d'année.
  - des remerciements de Mr BIRKEL Antoine pour le colis de fin d'année.

- des remerciements de Mr et Mme TISSERANT Jean-Pierre et Chantale pour le colis de fin d'année.

- des remerciements de Mr DAYNAC Christian pour le témoignage de la Commune lors décès de son papa.

- de la prochaine commission urbanisme le lundi 24 février 2014 à 20h00 à la Communauté de Communes de Colombey-les-Belles.

- Comité de pilotage de Nooba le mardi 25 février 2014 à 20h30 à la salle polyvalente d'Allain.

- de la population légale au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 à Uruffe qui est de 390 personnes.

- La date du Repas des Anciens est fixée au dimanche 9 Novembre 2014.

- La fête patronale aura lieu le dimanche 16 Novembre 2014.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15 mn.

**• L'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 25 Février à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 07/02/2014.**

**ORDRE DU JOUR :**

- Écoles

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés:

- Mme ELVINGER Annette,
- M. GAILLARD Éric,
- M. FAYS Didier, donne pouvoir à M. GILLARD Patrick

**Invités :**

- Mme DELCROIX Janine
- Melle FAYS Céline
- Mme OLRÉ Audrey
- Mr ANTOINE Alexis

**Invités absents et excusés :**

- Mr BRAND Aimé

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### ÉCOLES :

Regroupement scolaire vers Rigny-la-Salle :

Le Conseil doit se prononcer sur la scolarité des enfants de la Commune vers le regroupement scolaire de Rigny-la-Salle.

L'Assemblée prend acte des comptes-rendus des conseils d'écoles du 17 février 2014 de la maternelle de Vannes-le-Châtel et du 21 février 2014 à la primaire d'Uruffe dans lesquels la question a été abordée sans pouvoir donner clairement de réponse aux institutrices et parents d'élèves. Le Maire de Gibeauveix ayant souligné lors de ces réunions que la réponse du Conseil Général est claire, notamment la phrase « le Conseil Général ne saurait prendre à sa charge le financement du transport scolaire vers une commune située en Meuse ... » et contraint les communes à ne pas envisager l'éventualité meusienne.

À l'analyse de la réponse du Conseil Général, M. Bichet fait remarquer que le coût résiduel à la charge de la Commune serait d'environ 15.000 € et demande que soit posée la question au Conseil Général s'il peut garantir dans le temps le montant de cette charge, la Commune pouvant l'assumer en sacrifiant d'autres dépenses.

Mme Ribon attache à cette démarche le côté légal cité dans la précédente délibération du Conseil, à savoir si la décision du Conseil Général est bien conforme à son rôle dans les transports scolaires.

Enfin, le Conseil tient à affirmer pour sien l'avant propos du courrier du Conseil Général soulignant « la création du regroupement scolaire pédagogique constitue un outil complémentaire visant à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent dans les conditions d'accueil optimum et satisfaisantes », sans trop croire à la possibilité financière et politique de la réalisation d'un regroupement scolaire sur le secteur...

Au vu de ces constatations, l'Assemblée, pour se prononcer définitivement, pose au Conseil Général deux questions précises :

1- La réponse du refus du Conseil Général de transport scolaire vers Rigny-la-Salle, avec l'argument faux de gratuité de fonctionnement pour la Commune d'Uruffe est-elle légale ?

2- Dans le cas où la Commune assumerait le coût du transport, sur quelle garantie de dépenses peut-elle s'appuyer pour bâtir son hypothèse de scolarisation des élèves à Rigny-la-Salle ?

Dans l'attente de ces réponses précises que l'Assemblée espère rapides, la décision est à nouveau reportée à une prochaine réunion.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10 mn.

### Vous nous interpellez :

Pourquoi la Commune n'achète-t-elle pas l'Orphelinat?.. (question posée à un élu).

Certes le prix de vente semble alléchant (135 000 € HT) mais cet achat grèverait l'ensemble des projets envisagés par la Commune (salle des fêtes, entretiens Église, Mairie, réseau d'eau...).

Les sommes à investir pour rénover le bâtiment dépassent largement nos moyens (projet développé par l'EPCI consultable en Mairie, 900.000 à 1.200.000 € HT).

Enfin, il est difficile d'acquérir un patrimoine sans avoir le projet minimal de le préserver du délabrement (entretien toiture, dépendances...). Là encore, le coût est trop élevé pour la Commune, nos impôts...).

N'hésitez pas à nous interroger, nous vous répondrons dans la mesure de nos connaissances... Le Maire.

## > Pourquoi faire appel à la mobilité solidaire ?

J'ai rendez-vous chez le médecin...  
Il faut que je passe à la pharmacie  
Je dois aller faire mes courses

Du lundi au vendredi, mise en place d'un réseau de conducteurs bénévoles pour vous transporter et vous accompagner, dans la limite de 5 trajets par mois et 80 kms aller-retour par voyage.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

## > Comment puis-je en bénéficier ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements ;
- Vous êtes retraité, bénéficiaire d'un minima social (Revenu de Solidarité Active, Allocation d'Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité), demandeur d'emploi ou salarié d'une structure d'insertion ;
- Vous disposez de ressources limitées (1 100 euros par mois et par adulte et 550 euros par personne à charge) ;

Vous pouvez, si vous remplissez ces conditions faire appel à la Mobilité solidaire !

**Tarif** : 0,05 euros par kilomètre effectué + 22 euros de cotisation annuelle et familiale à l'association Familles Rurales CIEL (règlement possible en 3 fois).

Contactez l'association pour votre inscription, au moins une semaine avant votre premier déplacement.

Il vous sera demandé votre avis d'imposition ou de non-imposition 2012 et un justificatif de votre situation

## > Devenez conducteur bénévole !

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

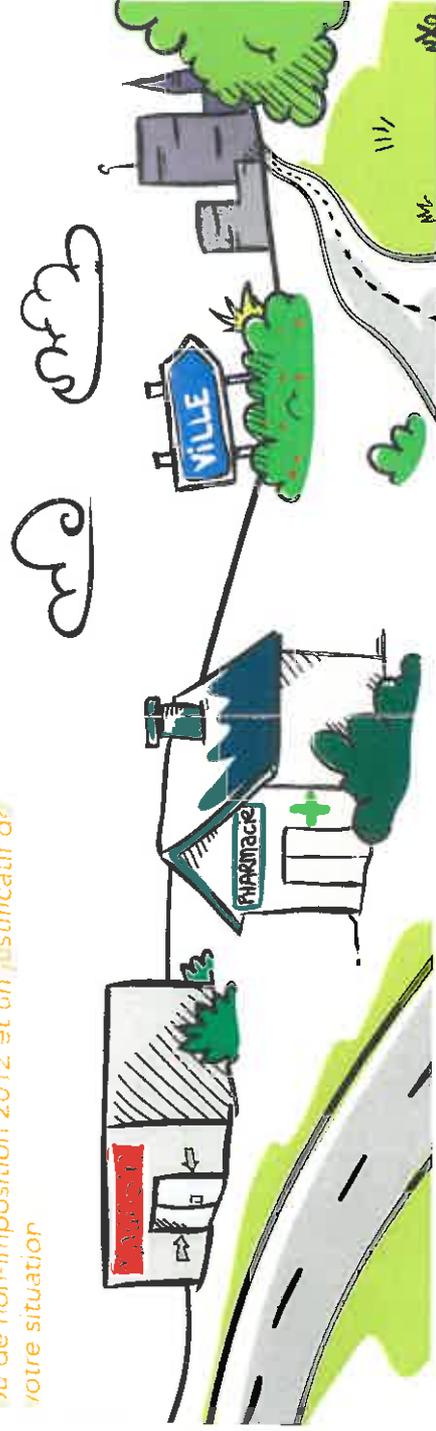
Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité ?

Devenez conducteur bénévole pour la Mobilité solidaire !

Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités.

Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de 0,35 euros, non imposable, vous sera versé.  
Contactez l'association pour vous faire connaître.

Il vous sera demandé votre permis de conduire, le contrôle technique de votre véhicule en cours de validité ainsi qu'une attestation d'assurance automobile.



Michel Dinet, sa truculence, notre franc parler,  
 sa technicité, nos souhaits,  
 son honnêteté, nos excès,  
 sa disponibilité, nos exigences,  
 notre gauloiserie commune...  
 tous ces ancrages ont tissé une bien belle amitié qui ne peut s'effacer...  
 En témoignage ultime ses derniers mots sur notre dernière prise de  
 gueules...  
 qui nous manque tellement...



L'ancien maire de Vannes le chetel, par  
 ailleurs conseiller général et citoyen du (feu)  
 canton de Colombey a bien saisi le Président  
 du Conseil général. Spant que l'un n'en  
 venne aux mains avec l'autre, il a été  
 proposé une prochaine réunion de travail en  
 civil, juste avant la rencontre des quatre  
 dans au bluff, pays pas comme les autres,  
 devra se fendre d'une monstrueuse quiche  
 lorraine pour effacer l'affront public exprimé  
 par presse intuposée...  
 Amitié  
 J. Dub

## INFORMATIONS GÉNÉRALES :

### NAISSANCES :

- M. ANTOINE Marius, né le 16/04/2014 à TOUL.

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue au bébé et félicite les parents.

### DÉCÈS :

- Mme FAYS Catherine, décédée le 27/02/2014 à Nancy.
- Mme LECERF épouse MARTIN Paulette, décédée le 08/04/2014 à Nancy.

La Municipalité adresse toutes ses condoléances aux familles.



### JUILLET :

14 Juillet

### AOÛT :

23 Août 2014 : Fête de l'été

### SEPTEMBRE :

8 Septembre :  
Concours de Pétanque

## SUGGESTIONS :

**(Vous pouvez nous adresser vos remarques, idées, reproches, en déposant ce billet de liaison dans le cidex de la Mairie)**

-----

-----

-----

-----

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...